



Pour diffusion immédiate  
Le mardi 3 août 2004

COMMUNIQUÉ

## ***Les États peuvent atteindre des objectifs communs dans le nouveau contexte mondial***

***Institute for  
Research on  
Public Policy***

***Institut de  
recherche  
en politiques  
publiques***

***Une nouvelle étude établit l'interaction de la réglementation nationale et internationale dont les incidences vont au-delà du territorialisme traditionnel***

Montréal – L'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP.org) lance aujourd'hui une étude de Allison Young intitulée « Beyond Zero Sum: Trade, Regulation and the NAFTA Temporary Entry Provisions ».

L'auteure démontre que la mise en oeuvre des clauses de l'ALÉNA régissant l'admission temporaire des gens d'affaires dans les pays signataires de l'Accord (Canada, États-Unis et Mexique) transforme la réglementation nationale et internationale et favorise l'émergence d'un nouvel espace mondial où il devient possible d'atteindre des objectifs communs.

Dans une certaine mesure, la réglementation de l'admission temporaire sous l'ALÉNA accorde la préséance aux lois nationales gouvernant l'immigration et la séparation traditionnelle des champs d'action national et international. Par contre, le nouveau paradigme mondial donne naissance à de nouveaux modes d'interaction entre les sphères de réglementation nationale et internationale, qui ont un effet structurant réciproque.

Ainsi, certains des droits et obligations d'un marché national sont consentis à des travailleurs hautement qualifiés d'autres pays signataires de l'ALÉNA. Cette disposition ne vise certes que les résidents temporaires, mais il n'en demeure pas moins que cette règle se démarque des conditions usuelles relatives à la « présence » ou à la « résidence » sur le territoire national du pays d'accueil. Par ailleurs, les gouvernements et les associations professionnelles doivent de plus en plus prendre en compte les avantages et les coûts de cette admission temporaire facilitée, notamment au chapitre de l'établissement des normes et des critères d'exercice des professions.

L'auteure précise également que les activités de réglementation nationale ou internationale ne se déroulent pas au détriment l'une de l'autre. Selon Young, cette argumentation à somme nulle ne constate pas que, dans le nouveau contexte de mondialisation, « l'État ne juge plus utile ou efficace son action isolée ». Il s'ensuit une interaction de plus en plus grande entre la réglementation nationale et internationale.

Young soutient qu'il faut coordonner les politiques et la réglementation nationales et internationales dans ce nouvel espace mondial, de manière à permettre la réalisation

d'objectifs communs, tout comme l'illustrent les développements récents en matière d'admission temporaire des gens d'affaires.

L'auteure encourage également l'essai de nouvelles options politiques à l'extérieur des compétences territoriales usuelles de l'État, à l'instar, notamment, du Groupe de travail sur l'admission temporaire de l'ALÉNA. Mais avant de poursuivre de nouvelles options il faut toutefois définir clairement les coûts et les avantages d'une telle relation symbiotique entre la réglementation nationale et internationale.

« Beyond Zero Sum: Trade, Regulation and the NAFTA Temporary Entry Provisions » est le plus récent cahier *Enjeux publics* qui paraît dans la série Les choix du Canada en Amérique du Nord. L'étude est maintenant disponible en ligne, en format Adobe (.pdf), sur le site Web de l'Institut ([www.irpp.org](http://www.irpp.org)). Vous trouverez le sommaire ci-joint.

Prière de contacter l'IRPP pour toute précision ou demande d'entrevue.

Veuillez noter que vous pouvez recevoir les avis et communiqués de l'IRPP par courriel en vous abonnant à notre service de distribution électronique. Pour ce faire, rendez-vous sur notre site Web ([www.irpp.org](http://www.irpp.org)).

Fondé en 1972, l'Institut de recherche en politiques publiques est un organisme à but non lucratif national et indépendant situé à Montréal.

-30-

**Renseignements :**

Jasmine Sharma ([jsharma@irpp.org](mailto:jsharma@irpp.org))  
Directrice des communications et des relations publiques  
IRPP.org  
(514) 985-2461, poste 324